

# ↓ Définitions

## → DÉFICIENCE\*

Altération des fonctions intellectuelles ou physiques.

## → MDPH\*

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées



Ville de Bourg-en-Bresse Janvier 2015 - Mise en page CHOTREGRAPHIC - Illustrations Lubberlue



# Personnes en situation de **HANDICAP**

## Que faut-il savoir ?



- Vous avez moins de 60 ans et vous avez besoin d'aide pour vous **maintenir dans votre poste de travail** ou pour **retrouver un travail adapté à votre handicap**, ou vous êtes en **perte d'autonomie pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne**.

Handicap **DOMICILE** AIDE  
Mode de **VIE**  
Compensation



## D'après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Vous pouvez avoir une compensation suite aux conséquences de votre handicap quelles que soient l'origine et la nature de votre déficience\*, votre âge ou votre mode de vie. [\* : voir définition page 4]
- Vous pouvez bénéficier d'un **plan personnalisé** de toute nature :
  - scolarisation
  - insertion professionnelle
  - aménagement du domicile, du véhicule...
  - aides techniques
  - aide humaine
  - aide animalière
  - frais spécifiques



## Vous envisagez d'ouvrir des droits auprès de la MDPH\*

[\* : voir définition page 4]



Les ouvertures de droits répondent à des critères précis, notamment au niveau médical.

- Vous pouvez télécharger votre formulaire de demande sur Internet : [www.mdpb.ain.fr](http://www.mdpb.ain.fr) ou [www.ain.fr](http://www.ain.fr)
- Vous pouvez retirer votre formulaire de demande au siège de la MDPH\* tous les après-midi, du lundi au jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 14 h à 16 h 30 :  
13, avenue de la Victoire à Bourg-en-Bresse.
- Pour tous renseignements, vous pouvez appeler la MDPH\* :  
0 800 888 444 [Numéro gratuit].
- Votre demande sera étudiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH.

